

Le chirurgien genevois est sorti de prison



JUSTICE Le dossier est délicat. Et ne suscite guère de commentaires de la part des avocats, ni du procureur chargé de l'affaire. «Le Matin» a néanmoins appris que le médecin genevois, arrêté à la mi-août (notre édition du 19 août dernier) après une nuit de débauche, a été remis en liberté. Il aura passé moins d'une semaine en détention. Il est reproché à ce chirurgien d'avoir utilisé le téléphone de sa compagne pour contacter des hommes via Tinder. C'est l'un d'eux qui, se rendant à l'appartement du couple, aux Eaux-Vives (GE), a alerté la po-

lice. Après un bref rapport sexuel, l'homme avait trouvé en effet bien étrange le message que la jeune femme de 27 ans lui avait envoyé, alors qu'il venait de sortir de chez elle et qu'elle se trouvait dans un état comateux. Il avait décidé de remonter à l'appartement avant d'aviser les forces de l'ordre. La femme avait été transportée à l'hôpital et avait déposé une plainte contre inconnu.

L'enquête a démontré que cette dernière avait avalé un ou des somnifères après une soirée et une nuit arrosées. Elle a aussi montré qu'un autre individu s'était rendu dans le logement des Eaux-Vives. Selon nos informations, il était d'ailleurs présent à l'arrivée de la police. Tout comme le médecin qui a assisté aux ébats, sans y participer.

L'avocat de ce dernier, Me Mattia Deberti, n'entend pas commenter l'affaire. On sait que le ministère public a posé comme condition à la remise en liberté provisoire du chirurgien une mesure d'éloignement. En clair, il ne fait plus ménage commun avec son amie, qu'il connaît depuis un an et demi. L'instruction se poursuit.

● VALÉRIE DUBY

Uber est bien un patron, et doit l'assumer

DRIT Malgré ce qu'Uber prétend, le groupe américain est bien un patron comme les autres. Sur le plan du droit du travail, il existe une relation employeur-employé entre Uber et ses chauffeurs. La plate-forme en ligne ne peut se soustraire aux obligations patronales, notamment les cotisations aux assurances sociales, selon le professeur de droit social à l'Université de Bâle Kurt Pärli. Il s'agit du premier avis de droit consacré à l'économie numérique en Suisse, qu'a commenté hier à Berne le syndicat Unia. Sa présidente Vania Alleva a évoqué des conditions «choquantes» chez Uber, favorisées par une «pseudo-indépendance», avec certains chauffeurs qui ont un tra-

vail à 100% la journée et conduisent la nuit. Cela donne lieu à des violations «massives» de la législation, en particulier sur les périodes de repos, la durée maximum du travail, l'enregistrement du temps de travail et les mesures visant à protéger la santé.

Uber conteste

Uber a estimé que l'avis de droit est «basé sur une série d'hypothèses inexactes, et dépourvu d'arguments convaincants sur la question du statut d'indépendant». «Nous avons des arguments juridiques très valables, et il revient aux juges de se prononcer sur cette question, non pas à un seul professeur ou à Unia», note Uber.

● ATS



Repeint et décoré aux couleurs du centre de loisirs depuis quelques jours, l'aéronef russe date des années 60.

5000 FR. Cobalt Project a sans doute fait une excellente affaire. Sans nous donner le prix exact, les responsables nous ont indiqué que leur nouveau jouet leur avait coûté moins de 5000 francs.

UN HÉLICO SUR LE TERRAIN DE JEUX

CIEL Un aéronef militaire russe a fait son apparition dans un centre de loisirs vaudois. Et il n'a même pas besoin d'autorisation.

Impossible de le rater. Sur le parking de Cobalt Project, à Lutry (VD), l'hélicoptère militaire russe Mil Mi-8 saute aux yeux. Ses 19 mètres de long et 7 tonnes trônent sur trois conteneurs métalliques. Datant des années 1960, l'engin a été repeint et décoré aux couleurs du jeu d'action de type paintball durant l'été. Les responsables du lieu sont des habitués. En 2014, ils avaient déjà fait l'acquisition d'un blindé BOV M86. C'est d'ailleurs lors d'une sortie avec leur char qu'ils ont croisé la route de leur futur hélicoptère. «On est tombés en panne et ceux qui sont venus nous dépanner nous ont dit qu'ils avaient un Mi-8 complet», raconte Sébastien Mata, responsable des opérations du site de Lutry. Et, apparemment, ils ont fait une excellente affaire. Sans nous donner le prix

exact, le responsable indique qu'il a coûté moins de 5000 francs. «L'hélicoptère fera partie du jeu. Nous allons créer un hélicoptère, qui sera le seul endroit visible de l'extérieur», continue Adrien De Meyer, le fondateur de Cobalt Project. Il souligne qu'il n'a eu besoin d'aucune autorisation pour faire venir l'aéronef. «Il est démilitarisé donc on peut l'acheter comme un objet», précise-t-il. Jacques Zollinger, président romand du groupe de conservation des véhicules militaires abonde. «On garde l'image originale mais en réalité, ce n'est plus une arme, c'est de la ferraille inoffensive», assure-t-il. Pour le collectionneur, rénover ce genre d'engins tient du devoir de mémoire. «Nous voulons montrer que nous avons eu besoin de ces véhicules il n'y a pas si longtemps, et que ce se-

rait mieux de ne pas recommencer», explique-t-il. La société tchèque Mortar Investments vend des blindés, des jeeps et des camions militaires, notamment aux collectionneurs helvétiques. «Nous fournissons une quarantaine de chars par année, mais, pour des clients privés, le canon doit être mis hors d'usage avant», explique Vojtech Svoboda, responsable des ventes. Selon lui, acquérir un blindé serait plus un problème financier qu'administratif. «Il y a quelques règles de sécurité à respecter, mais ce n'est pas très difficile. En revanche, il faut compter 90 000 francs pour un char livré en Suisse», détaille-t-il tout en précisant se fournir dans les stocks des armées d'Europe centrale et de la Russie. C'est ce dernier point qui préoccupe l'expert en armements Alexandre Vautravers. A ses yeux, peu importe que des particuliers acquièrent ces engins pour leur collection. «En revanche, il est plus inquiétant que

des armées, par exemple de l'ancien bloc soviétique, mais aussi en Occident, se débarrassent massivement de leurs stocks. Ce sont ainsi des dizaines de milliers d'armes lourdes qu'on retrouve ensuite dans d'autres conflits, notamment dans les Balkans ou en Afrique du Nord», regrette-t-il. Le rédacteur en chef de la *Revue*

militaire suisse émet tout de même une note d'espoir. «Un traité international sur le commerce d'armes a été signé par 130 pays et est entré en vigueur en décembre 2014. Il prévoit notamment la responsabilité des Etats qui vendent ou qui liquident leur matériel de guerre sur l'usage qui en est fait.» ● **FABIEN FEISSLI**
fabien.feissli@lematin.ch



Cobalt Project avait déjà acquis un blindé d'origine yougoslave en 2014.

Laurence Rast, Cobalt Project

EN BREF

Electricité moins chère

PRIX Selon un arrêt du TF, interdisant les subventions croisées, certaines entreprises électriques devront recalculer leurs tarifs, avec des baisses qui atteindront des millions de francs. Le changement interviendra dès 2018.

Assiettes recyclables

ÉCOLO Des plats à l'emporter dans une vaisselle réutilisable? C'est l'option choisie par trois établissements biennois. Les clients d'un commerce participant à ce système reCircle, paient 10 fr. de plus à la commande et reçoivent leur repas dans un «reBox», à savoir un Tupperware violet. Ils peuvent ensuite la rendre dans un commerce associé, et récupèrent les 10 fr. La Ville de Bienne soutient financièrement les trois commerces.

Secours en hauteur

SPECTACULAIRE Pris de malaise à 40 m du sol, un grutier a dû être secouru hier à Zurich. Après plusieurs tentatives de secours, c'est finalement un pompier qui a sorti l'ouvrier de sa cabine, puis les deux hommes sont descendus en rappel.

SMS

● **CONTREBANDE** 2400 paquets de cigarettes ont été saisis à Lucerne. Ils étaient cachés dans un kayak.

● **MAFIA** Le procès de la 'Ndrangheta s'est achevé hier devant le TPF, et a conclu sur trois peines avec sursis. L'Etat devra assumer 910 000 fr. de frais d'avocat et 400 000 fr. à différents protagonistes.